



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
14 juin 2022  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 4 de l'ordre du jour

#### Action commune de Koronivia pour l'agriculture

### Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 9 de l'ordre du jour

#### Action commune de Koronivia pour l'agriculture

## Action commune de Koronivia pour l'agriculture

### Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont poursuivi ensemble l'examen des questions relatives à l'agriculture<sup>1</sup>.
2. Le SBSTA et le SBI se sont félicités de la tenue, en juin 2021 pour la première partie et en octobre 2021 pour la seconde<sup>2</sup>, de l'atelier intersessions dont ils avaient demandé l'organisation à leur cinquantième session<sup>3</sup>. Ils ont accueilli avec satisfaction les contributions financières des Gouvernements irlandais et néo-zélandais et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
3. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec intérêt les rapports sur les première et seconde parties de l'atelier intersessions<sup>4</sup> mentionné au paragraphe 2.
4. Ayant examiné le rapport sur la première partie de l'atelier intersessions, le SBSTA et le SBI ont noté que, pour que la gestion durable des terres et de l'eau dans l'agriculture procure de multiples avantages sur les plans de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de l'atténuation, selon les cas, et qu'elle permette de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, il importait de l'envisager selon une approche systémique et intégrée qui soit fondée sur les connaissances scientifiques, locales et autochtones, mise en œuvre de manière participative et inclusive et tienne compte de la situation aux niveaux régional, national et local. Ils ont mis l'accent sur les options « sans regret », telles que celles mentionnées dans le rapport de l'atelier, et sur la nécessité d'éviter les erreurs d'adaptation. Ils ont fait remarquer que l'adoption d'approches durables pouvait avoir de nombreux avantages pour la société, tels que l'amélioration de la qualité de l'eau, l'augmentation de la biodiversité et l'accroissement de la teneur du sol en matière organique, et qu'il était utile de prendre en considération les questions de diversification, de recyclage et d'efficacité et d'encourager les synergies au sein des systèmes agricoles. Ils ont souligné que pour mettre

<sup>1</sup> Conformément à la décision 4/CP.23, par. 1.

<sup>2</sup> Organisée en ligne, la première partie de l'atelier intersessions a porté sur la gestion durable des terres et de l'eau, y compris les stratégies de gestion intégrée des bassins hydrographiques, pour assurer la sécurité alimentaire. La deuxième partie de l'atelier, qui s'est déroulée sur trois séances en ligne et trois séances en présentiel, était axée sur les stratégies et modalités permettant d'appliquer à plus grande échelle les pratiques optimales, les innovations et les technologies qui accroissent la résilience et la production durable dans les systèmes agricoles en fonction des circonstances nationales.

<sup>3</sup> Voir FCCC/SBI/2019/9, par. 47, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 45.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2021/3 et Add.1.



en œuvre ces approches, il importait de renforcer l'accès aux ressources internationales, notamment au financement et aux activités de renforcement des capacités et de mise au point et de transfert de technologies, provenant de diverses sources.

5. Ayant examiné le rapport sur la deuxième partie de l'atelier intersessions, le SBSTA et le SBI ont affirmé qu'il était nécessaire de mettre en œuvre ces approches à plus grande échelle et de manière inclusive et participative, en associant les agriculteurs, les pasteurs, les peuples autochtones, les populations locales et vulnérables, les femmes et les jeunes, et en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, locales et autochtones. Bon nombre des approches qui présentent un fort potentiel en matière d'adaptation, de retombées positives de l'adaptation et d'atténuation ont trait aux systèmes fonciers et alimentaires, par exemple celles consistant à conserver et à restaurer les écosystèmes, à accroître la durabilité des pratiques agricoles et à réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires dans le cadre de systèmes alimentaires durables, et ont des effets positifs directs et indirects non négligeables sur la biodiversité et les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et la réalisation des objectifs de développement durable. Le SBSTA et le SBI ont constaté que pour passer à la vitesse supérieure, il fallait améliorer l'accès au financement et intensifier l'échange de connaissances relatives aux pratiques optimales, la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Ils ont ajouté qu'à cet égard, l'adoption de modalités stratégiques et sociales innovantes, telles que les dispositifs institutionnels, les partenariats et les mesures d'autonomisation des agriculteurs, pouvait encourager la mise en œuvre et favoriser l'avènement d'un environnement propice à la généralisation des pratiques optimales. La mise en place de services de vulgarisation et l'auto-organisation des agriculteurs comptent parmi les innovations stratégiques concluantes.

6. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à réfléchir aux politiques publiques, aux stratégies, aux activités, aux mesures et aux possibilités de coopération pertinentes, y compris aux mesures de soutien aux plans nationaux et, selon les besoins, aux contributions déterminées au niveau national et aux plans nationaux d'adaptation, qui contribueraient à l'exécution des activités mentionnées aux paragraphes 4 et 5.

7. Le SBSTA et le SBI se sont félicités que les observateurs, les organes constitués au titre de la Convention et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier aient pris part à l'atelier organisé dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

8. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à leur cinquante-septième session (novembre 2022), en tenant compte de la note informelle que les cofacilitateurs pour ce point de l'ordre du jour ont établie sous leur propre responsabilité<sup>5</sup>, sachant que cette note n'est pas l'expression d'un consensus et ne reprend pas toutes les options que pourraient envisager les Parties, en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-septième session (novembre 2022).

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/510571>.